



les processus d'accompagnement
individuel et collectif
du rattachement scolaire

Des clés pour comprendre et agir

mai 2009

des clés pour comprendre et pour agir

Une réflexion issue de l'analyse et du croisement de plus de quinze expériences de rattachements, considérées comme réussies :

- dans une mission locale
- dans une académie (« commission scolaire »)
- dans une association étudiante
- dans un établissement scolaire expérimental (CLEPT)
- dans le cadre d'un projet de recherche au Luxembourg
- dans une Maison Familiale Rurale
- dans un Service d'Accrochage Scolaire à Bruxelles
- dans un Centre de Formation Professionnelle en Espagne
- dans un service de coordination des intervenants en Suisse



Objectifs pour le groupe de travail

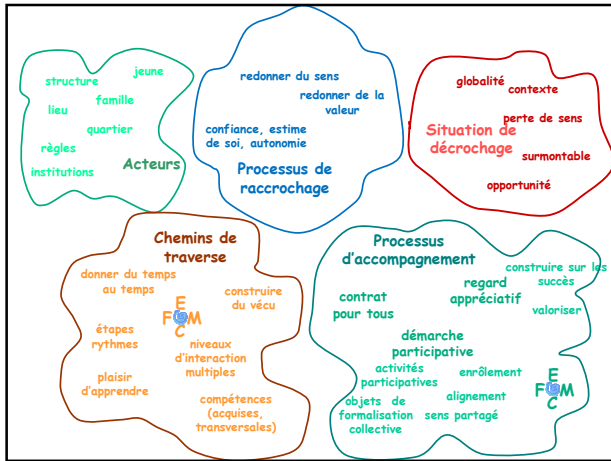
- Mettre en place les éléments d'une approche commune de l'ensemble des partenaires du projet FREREF EUROPE sur la question du rattachement, et se donner **une culture commune** sur le sujet, tout en respectant la spécificité et le cadre d'intervention de chacun.



La démarche mise en place

- Revisiter chacun des 9 « principes » pour s'assurer qu'ils portent bien le sens que nous partageons (la compréhension, la direction et l'objectif) sur la mise en œuvre d'un processus d'accompagnement au rattachement.
- Chaque « principe » peut être accompagné de modalités particulières auxquelles nous tenons en terme c





Préambule :

- *L'ensemble des principes qui suivent restent pertinents tout au long de la vie, tout en respectant et en prenant en compte la spécificité des âges de la vie.*



Principe n°1 :

- Toute action est pensée de façon systémique comme élément d'un processus d'accompagnement individuel et collectif au raccrochage.



Principe n°2 :

- *Notre champ de réflexion et d'intervention est le processus d'accompagnement au raccrochage.*
- Nous considérons **la situation de décrochage**, prise dans sa globalité et définie comme un temps dans lequel une ou/et des personnes sont en perte de sens et de repères par rapport à un con spécifique, par opposition au terme





Principe n°3 :

- Les parcours de vie sont naturellement rythmés par des phases de doute, de rupture mais aussi de développement, de rebondissements et de reprise ; **la situation de décrochage** doit être perçue comme **une opportunité à s'interroger** (comprendre pour agir), **analyser** chacune des situations vécues pour **donner un sens** individuel et collectif à l'expérience (prendre du recul) et **préparer au plus vite les phases de**



Principe n°4 :

Pour la personne concernée, d'une part, *le processus d'accompagnement au raccrochage* se fonde sur le développement de l'individu, sa responsabilisation :

- par une adhésion et un engagement réciproque sur la mise en œuvre du processus de raccrochage (notion de contrat) ;
- par un travail préalable permettant de restaurer confiance, estime de soi et autonomisation;
- par la prise de conscience de l'intérêt et la nécessité de « l'apprendre », avec un référentiel neuf sur « l'école » plus pour ce qu'elle



Principe n°5 :

Pour les institutions à l'œuvre, d'autre part, *le processus d'accompagnement au raccrochage* s'appuie :

- sur l'affirmation que les échecs et les difficultés sont surmontables ;
- sur l'idée que toute personne en situation de décrochage est porteuse de compétences qu'il convient de mettre en valeur, de développer et de transférer dans de nouveaux contextes d'apprentissage ;
- sur la nécessité d'un outillage en compétences de base qui favorisent l'autonomie. La



Principe n°6 :

Pour l'ensemble des acteurs à l'œuvre, *le processus d'accompagnement au raccrochage* s'appuie :

- sur une « remédiation » (fournir à la personne des situations nouvelles d'apprentissage en décalage avec des expériences négatives vécues) qui développe le plaisir, puis le désir d'apprendre (valorisation du non formel, de l'informel et des situations en décalage avec la norme) ;
- sur la prise en compte des contextes et la capacité des acteurs multiples (pairs – i





Principe n°7 :

La réussite du processus d'accompagnement suppose :

- que l'on donne du temps au temps ;
- que l'on s'autorise à utiliser « des chemins de traverse » pour aller vers les objectifs fixés ;
- que l'on respecte des modalités de prise en charge :
 - Accueil – écoute – expression personnelle (condition d'un bien être)
 - Adaptation des accompagnements « fonction des



Principe n°8 :

La réussite du processus d'accompagnement suppose :

- que tous les acteurs s'enrôlent collectivement dans une véritable démarche participative qui permette la co-construction du processus.



Principe n°9 :

- La compréhension des processus **d'accompagnement au raccrochage**, au travers des expériences menées, nous renseigne sur ce qui doit être mis en œuvre pour répondre à une situation de décrochage et assurer les conditions **d'un accrochage réussi**.

